

PARIS GOUTTE d'OR

DÉCEMBRE 1996

la lettre



1er Supplément au n°38 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

Après la 2ème réunion publique de concertation "Château-Rouge" :

ENCORE UN PETIT EFFORT !

Si l'on voulait "noter" les dernières propositions faites par la Ville lors de cette réunion publique, on pourrait dire : "En progrès... mais peut mieux faire !".

C'était donc le 27 novembre dernier, au Gymnase Ronsard, qu'était organisée la 2ème (et dernière) réunion publique de concertation sur l'aménagement du secteur "Château-Rouge", sous la présidence d'Anne-Marie Couderc, en présence du Préfet, du Maire du 18ème, de nombreux élus et services de la Ville et de l'Etat. Deux points à l'ordre du jour : l'intervention sur le bâti et le Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics" (SDAEP).

- L'intervention sur le bâti

Malgré les différentes réunions de concertation organisées par la Ville avec les associations, on ne savait pas vraiment ce qui avait été retenu par la Ville. Finalement, celle-ci a fait des propositions qui marquent un net progrès par rapport aux annonces de juin, pas pas encore suffisant, selon nous, pour être vraiment à la hauteur des enjeux.

- immeubles à exproprier : à la liste déjà connue (cf. liste récapitulative page 4), la Ville a ajouté le 19 et le 40 rue Myrha, ainsi que le 7 rue Laghouat (immeuble muré dont la plupart des lots appartiennent déjà à une société de la Ville). De plus, il a été décidé qu'une intervention publique aurait bien lieu sur deux parcelles appartenant à la Ville : le 28 rue Poulet (pour en faire un hôtel social ?) et le 7 rue Erckmann Chatrian (occupé actuellement par un préfabriqué, pour en faire des ateliers d'artistes ?). Enfin, des projets rapides devraient être mis en œuvre rue Richomme (2 au 10), 29 rue Poulet, et 34 et 45 rue Myrha (immeubles vides appartenant à la Ville ou à l'OPAC). Par contre, pour le moment, la Ville n'a pas retenu les propositions que nous avions faites concernant l'expropriation des 46 et 48 rue Myrha, ainsi que des 19 et 30 rue Affre, et ce, pour des raisons budgétaires. C'est aux habitants (et notamment aux occupants de ces immeubles) de s'exprimer maintenant pour faire évoluer cette décision.

- immeubles à réhabiliter : la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH, nouveau nom de la DCL) a proposé, en liaison avec la Préfecture, la mise en place d'une procédure mêlant une aide aux copropriétés par l'installation d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale) qui serait confiée au PACTE, le lancement d'une Opération Publique

d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ciblée sur un nombre restreint d'immeubles (cf. liste page 4) et une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.) permettant de lancer des injonctions de travaux. En l'état actuel, compte-tenu des imprécisions qui demeurent et de l'absence de tout document écrit, nous restons très réservés. En effet, la D.L.H. nous a trop habitués jusqu'à présent à des changements de position d'une réunion à l'autre pour que l'on puisse se satisfaire des discours tenus lors de la réunion publique. Notamment, à aucun moment la D.L.H. n'a parlé de diagnostic préalable permettant de savoir si un immeuble était remédiable ou irrémédiable. Ensuite, la logique d'enchaînement de ces différentes procédures n'est pas claire. De plus, cette procédure peut être tout à fait valable pour les immeubles en copropriété, mais ne répond pas aux immeubles en propriété unique, dont le propriétaire a déjà dit qu'il ne ferait pas de travaux. Enfin, nous regrettons de ne jamais entendre parler de Restauration Immobilière, procédure qui a fait ses preuves dans le secteur sud de la Goutte d'Or. Nous espérons pouvoir disposer bientôt de documents officiels qui nous permettront d'y voir plus clair.

- Le SDAEP (Espaces Publics)

On trouvera en page 3 les réactions de PGO à cet intéressant document. Regrettons que peu de personnes ne soient intervenues lors de la Réunion Publique sur ce Schéma, les questions de trafics et d'étals prenant rapidement le dessus. On s'étonne toutefois que malgré les nombreuses réclamations faites par des habitants sur les débordements d'étals, pas grand chose ne semble bouger, et que même de nouvelles autorisations soient données par la Ville.

Les habitants qui souhaitent s'exprimer sur tous ces points peuvent passer du lundi au vendredi (de 13h à 18h30) à l'Antenne de la SEMAVIP (29 rue Myrha) où ils retrouveront dans le détail toutes les propositions de la Ville et pourront laisser leurs remarques dans une boîte à cet effet (du 4 au 23 décembre et du 2 au 17 janvier).

Questions des associations pour la prochaine Commission Locale de Concertation

C'est le 18 décembre prochain qu'aura lieu la 2ème réunion de la Commission Locale de Concertation (Contrat de Ville). Voici la liste des questions que les associations du quartier souhaitent aborder lors de cette réunion :

1 • Urbanisme et logement

1.1 - Réinstallation définitive de la mosquée : localisation (+ problème de l'entrée : côté Chapelle ou Charbonnière) - type de convention, etc...

1.2 - Officialisation des engagements de relogement pour le secteur "Château-Rouge" (extension des engagements en vigueur sur le secteur Goutte d'Or sud). Cas particulier des familles et isolés "occupants de bonne foi" du 40 Cavé (immeuble évacué pour péril) + relogement du 52 Myrha et du 60 Myrha.

1.3 - Secteur Emile-Duployé : quel aménagement ? sur quelle emprise ? quel calendrier ?

1.4 - Cas particuliers d'immeubles signalés. Quelles décisions ? (48 Goutte d'Or B2, 28 Poulet, 29 Polonceau, 64 Chapelle/5 Chartres, 36 Charbonnière,...)

1.5 - Saturnisme : l'information sur le circuit du traitement des dossiers (DASES, Direction du Logement et de l'Habitat et Préfecture) n'a toujours pas eu lieu. D'autre part, les critères retenus pour le relogement sont contestables (pas de relogement si le taux de plomb baisse, ce qui ne peut qu'encourager les familles à laisser leurs enfants s'intoxiquer) + Dossiers de relogement en attente depuis longtemps.

1.6 - Echanges OPAC : nous avons beaucoup de demandes d'échange de logement faites par des locataires de l'OPAC. Comment faire pour que ces demandes aboutissent (organisation d'une bourse d'échanges) ?

1.7 - Ramadhan : quelles règles seront mises en place cette année pour le "marché" du Ramadhan ?

1.8 - Bureau de tabac : le projet d'installation d'un point de vente de la presse dans le secteur de rénovation est bloqué par le refus des Douanes et de la SEITA de donner leur accord pour l'ouverture d'un débit de tabac (cinq débits de tabac ont fermé dans le quartier depuis 10 ans). Où en sont les démarches (OPAC et Préfecture) à ce sujet ?

2 • Vie et projets associatifs

2.1 - Subventions : cette année 1996 est catastrophique : la plupart des associations n'ont rien touché, et certaines n'ont même pas reçu de notification. Malgré toutes les demandes répétées et les annonces, ce problème ne fait que s'aggraver, mettant en péril l'activité des associations. Quelles mesures la Ville, la Préfecture et le FAS comptent-ils prendre à ce sujet ?

2.2 - "Accueil Goutte d'Or" (Solidarité St Bernard) : où en est le projet de convention dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI - DASES) ?

2.3 - "LAGO" : malgré les engagements pris par la Préfecture lors de la dernière Commission, le 1/2 poste demandé n'a toujours pas été attribué au Local Jeunes (6 rue de la Goutte d'Or). Comment la Préfecture compte-t-elle tenir ses engagements ?

2.4 - "Goutte d'Or en Fête" : des engagements avaient été pris lors de différentes Commissions prévoyant une

augmentation des moyens. Les subventions accordées actuellement (Ville, Préfecture et FAS) se montent à un total de 180.000 F. Cette année, la Fête a eu un déficit de près de 30.000 F, malgré les parrainages attribués par différents partenaires (EDF, OPAC, SCIC, SACEM,...). Or, si l'on compare l'impact de cette manifestation qui dure près de 10 jours et attire près de 10.000 personnes, avec des manifestations du même genre, on constate que les subventions publiques ne sont pas encore à la hauteur de l'enjeu. Les associations organisatrices demandent donc que le montant total des subventions attribuées par la Ville, la Préfecture et le FAS atteigne 300.000 F

2.5 - Animation Square Léon : ce projet déposé par différentes associations n'a pas avancé. Où en est-on ?

2.6 - "Habiter au Quotidien" : quelles réponses au projet "Les maux et la pierre" (concernant le saturnisme) envoyé récemment par cette association ?

3 • Divers

3.1 - Projet "Garde d'enfants" : depuis la dernière C.L.C., ce projet, qui faisait l'objet d'une commission ad-hoc avec la DASES et différentes associations, n'a pas avancé. Où en est-on ?

3.2 - Equipement musical et Centre d'animation : qu'est-ce qui bloque le lancement des constructions (de cet équipement et de la bibliothèque) ? Quel calendrier est prévu ? D'autre part, nous renouvelons notre demande de concertation avec la Direction de la Jeunesse et des Sports sur le fonctionnement de ces équipements et sur les possibilités d'accès qui seront données aux habitants et associations du quartier.

3.3 - Station RATP Barbès : c'est dans le cadre de la Commission que ce projet de rénovation a vu le jour et a été mis au point (dans le cadre d'une Commission ad-hoc présidée par la Préfecture). Or, aujourd'hui, on a l'impression que les travaux se traînent en longueur, tandis que la RATP laisse la sortie (côté Goutte d'Or) dans un état d'abandon inacceptable. Que compte faire la RATP pour remédier dès maintenant à ces problèmes ?

3.4 - Bureau de Poste Paris-Goutte d'Or : là encore, c'est dans le cadre de la Commission et à la demande des associations que Bureau de Poste a vu le jour. Or, à plusieurs reprises, ce Bureau a été fermé certaines demi-journées, de façon inopinée (pour, semble-t-il renforcer en personnel le Bureau Paris-Clignancourt). Que compte faire la Poste pour que le personnel soit suffisant afin d'assurer normalement sa fonction dans ce quartier ?

3.5 - Paraboles et plan câble (immeubles de l'OPAC) : un projet de câblage décidé unilatéralement est en cours de mise en place dans certains immeubles. Pourquoi ne donne-t-on pas aux locataires les informations sur les différentes possibilités techniques existantes permettant de satisfaire les demandes exprimées ? En tout état de cause, nous réaffirmons qu'un tel projet ne saurait s'opposer à la possibilité éventuelle de pose d'antennes paraboliques.

Les réactions de PGO au projet de Schéma Directeur d'Aménagement des Espaces Publics

L'essentiel des propositions de ce Schéma Directeur proposé par la Ville a été publié dans le dernier trimestriel de PGO. Voici les réactions élaborées en deux temps par l'association et transmises à la Ville. Elles portent sur des points de détail, l'ensemble du Schéma Directeur nous paraissant un travail intéressant, qui reprend la majorité des propositions que nous avons déjà faites.

1. Revêtement des chaussées.

L'option "pavage des rues" est discutée, et ce pour deux raisons. D'abord parce que les bitumes modernes sont nettement plus silencieux. Ensuite, parce que le pavage est souvent mal remis au fur et à mesure des travaux multiples qui sont faits sur la chaussée. D'accord pour le pavage des "voies 15" (Richomme et Pierre-Budin). Pour la rue Léon, tout dépend de l'ensemble de l'aménagement prévu (lampadaires, trottoirs, etc...). Par contre, il est proposé d'étudier la possibilité de réaliser un pavage légèrement surélevé à quelques carrefours stratégiques (Chartres/Charbonnière, Gardes/Polonceau, Myrha/Léon,...).

2. Le mobilier urbain.

- l'installation de bancs : le banc public a progressivement disparu des rues. Cela pose beaucoup de problèmes aux personnes âgées. D'un autre côté, un banc crée parfois un point de fixation générateur de nuisances. Il serait bon de trouver un moyen terme et de réfléchir à des emplacements judicieux permettant d'assurer le "service minimum" (en direction de la poste, notamment, aux alentours de la rue Laghouat et rue Richomme).

- le quartier est largement sous-équipé en poubelles. Le choix fait jusqu'à présent était la poubelle plastique verte, peu solide. Le choix proposé de la poubelle "borne Decaux" devrait permettre de mieux équiper le quartier.

- sanisettes : à nouveau, nous insistons pour que soient installées des toilettes publiques gratuites, notamment aux alentours du square et à d'autres endroits à définir.

3. Pistes cyclables.

Le choix de la rue des Poissonniers pour un itinéraire vélo ne fait pas l'unanimité. Nous souhaiterions que l'hypothèse de la rue Stephenson soit étudiée. D'autre part, il nous paraît important qu'un axe est-ouest puisse aboutir au Bassin de la Villette, soit en prolongeant l'itinéraire Marcadet-Ordener par la rue Riquet, soit par le Bd de la Chapelle.

4. Hôtel de Police (34 Goutte d'Or).

Un problème important n'est pas du tout évoqué : celui de l'intégration de l'hôtel de Police (problème de l'accès et du stationnement des véhicules de police). Nous demandons qu'une réunion avec les partenaires concernés soit organisée rapidement pour trouver des solutions bonnes et réalistes.

5. Pourtour du square Léon.

Le Schéma Directeur fait des propositions sur l'aménagement du square qui paraissent irréalistes. D'abord, parce que ce problème a été déjà traité par ailleurs. D'autre part, parce qu'il serait aberrant de vouloir placer les terrains de sports au pied des murs pignons (les réactions des habitants seraient fortes). Par contre, nous maintenons notre proposition d'aménagement en "voie 15" des rues qui entourent le square (avec élargissement du trottoir sud de

la rue Polonceau). Enfin, il ne faudrait pas que de nouvelles plantations sur la partie longeant la rue Polonceau suppriment le seul espace qui permette actuellement la tenue de fêtes, concerts et spectacles.

5. Carrefour Caplat/Charbonnière/Chapelle.

Il faut tenir compte des habitudes prises dans cet endroit d'occupation de l'espace public (marché aux voleurs, joueurs d'argent). L'aménagement, à base de végétation (avec, pourquoi pas un kiosque à journaux ?) ne devrait pas permettre de tels regroupements.

6. Carrefour Goutte d'Or/Polonceau/Pierre l'Ermite/Charbonnière/Jessaint.

Nous insistons pour que l'on supprime le sens unique qui empêche (en principe) les voitures venant de la rue Polonceau d'accéder à la rue de la Charbonnière. L'aménagement central devrait permettre de bien définir les itinéraires et d'empêcher le stationnement anarchique. De même, faudrait-il repenser l'aménagement de la rue de Jessaint, une des principales entrées du quartier.

7. Rue des Islettes.

Les raisons mises en avant pour changer le sens de circulation ne sont pas convaincantes. Il n'y a presque pas de places de stationnement et donc l'accès au bureau de poste se fait à pied. Cependant, nous sommes d'accord avec cette proposition (sens unique nord-sud) : cela permettrait aux voitures venant de la rue de la Goutte d'Or de mieux accéder au sud. Par contre, il serait important de compléter l'aménagement de la Place de l'Assommoir (bancs ou parterre) afin d'empêcher les jeux de ballons qui posent beaucoup de problèmes à la Poste et à la PMI/halte-garderie.

8. Rue Laghouat.

Il faudrait mieux intégrer la présence des Maisons d'Accueil des Personnes Âgées du CAS, et du Centre social. Cette rue doit être très tranquille, pourquoi pas en "voie 15", et plantée (si la largeur le permet).

9. Rue Richomme.

Il faudrait briser l'alignement des barrières en introduisant des bancs et des plantations (jardinières ou autre) ou en "végétalisant" les barrières. Pour affiner le projet, il serait bon de rencontrer le Directeur de l'école élémentaire Richomme par rapport à l'espace situé devant l'école.

10. Passage Boris Vian.

Il faudrait affiner l'aménagement de son débouché sur la rue Polonceau.

11. Terrain de sport/Gymnase.

C'est le lieu idéal pour installer de la végétation pendante, et (pourquoi pas ?) de la vigne.

LES IMMEUBLES CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION "CHÂTEAU-ROUGE"

• Immeubles devant faire l'objet d'une **intervention publique** (expropriation pour démolition/reconstruction ou réhabilitation ; certains de ces immeubles sont déjà propriétés de la Ville ou d'une société de la Ville) :

- rue Myrha : 16, 34, 40, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 45 et 61
- rue Léon : 11, 13, 19, 21 et 23
- rue de Laghouat : 7, 16, 18, 24 et 26
- rue Richomme : 2, 4, 6, 8 et 10
- rue Cavé : 24 et 40
- rue des Gardes : 32
- rue Erckmann Chatrian : 5
- rue Poulet : 28 et 29

• Immeubles devant faire l'objet d'une incitation renforcée à la **réhabilitation** (OPAH ciblée + RHI) :

- rue Myrha : 5, 33, 43, 49, 55, 65, 67/69, 18, 44, 46, 48 et 70
- rue Polonceau : 42, 44 et 56
- rue des Poissonniers : 12, 18, 36 et 13
- rue de Laghouat : 12, 30 et 32
- rue Doudeauville : 75
- rue Léon : 4, 6 et 10
- rue Affre : 19 et 30
- rue Richomme : 5
- rue Erckmann Chatrian : 2
- rue Cavé : 38

(seront peut-être intégrés à cette liste les immeubles sis 22, 24 et 71 rue Myrha, 22 rue Cavé et 50 Polonceau).

EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

■ AU LAVOIR MODERNE PARISIEN - PROCRÉART (35 rue Léon - 01 42 52 09 14) - dans le cadre d'ART & EXCLUSION (18/11 au 24/01) :

JUSTE UN CRI

Texte et mise en scène : Serge Poncelet Tragi-comédie sur les exclus et leurs contemporains. *Tous les jours à 20 h 30 (sauf samedi et dimanche) Entrée : 90 F - Tarif réduit : 60 F.*
Spectacle suivi à 22 h 30 de débats-conférences :

- jeudi 12 décembre : Les Tréteaux du Dragon,
- vendredi 13 décembre : Droits Devant !!
- jeudi 19 décembre : Pasteur Morley (Maison Verte).

+ EXPOSITION PHOTOS organisée par l'AIDDA :

IMAGES DE LA SOLIDARITÉ EN FRANCE

(jusqu'au 7 janvier de 18 h 30 à 20 h 30) avec des photos de B. Chanchabi, V. Costarella, F. Dal Chele, S. Fajt, S. Labidi et P. Toche.

■ Dans le cadre des "Rencontres de la Salle St Bruno", le Club de Prévention ADCLJC et Droit des Femmes organisent une information-débat sur le thème :

DROIT DES ENFANTS FACE AUX VIOLENCES

avec la participation de Mme Weil-Curiel, présidente de la CAMS - le Jeudi 12 décembre de 14 h 30 à 17 h à la Salle St Bruno - Entrée libre

■ Parution de la 6ème édition du **GUIDE GOUTTE D'OR** et Paris 18ème des organismes au service du quartier (en vente 35 F - Salle St Bruno - édité par PGO).

■ Pour téléphoner à PGO : 01 42 62 11 13.

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÉMENT DU TRIMESTRIEL, "PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (4 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (6 numéros par an) au prix de 100 F (abonnement normal) ou de 120 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 100 F / soutien : 120 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• **Ci-joint** : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :